ENREGISTRÉ LE 10 DEC. 2018 SUS-PREFECTURE DE BRIANCON

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°18 du : 5 décembre 2018
Délibération n° : 2018.036
Page 1 sur 2

Objet : Demande de subuention Animation LEADER 2019

Par suite d'une convocation en date du 27 novembre 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au foyer culutrel de l'Argentière – la Bessée le 5 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	**Présent**	Francine DAERDEN	**Présente**
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	*Absent*	Dominique MOULIN	**Présent**
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Pouvoir à Christian LAURENS**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

VU

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 qui confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire un enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25 % sont dédiés à l'animation du programme.

CONSIDERANT

La programmation LEADER 2014-2020 et la stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais « Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » se déclinant en 8 fiches actions :

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le « consommer local » et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité « endogène »

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°18 du : 5 décembre 2018
Délibération n° : 2018.036
Page 2 sur 2

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Objet : Demande de subvention Animation LEADER 2019

L'évaluation à mi-parcours du programme LEADER du GAL Pays du Grand Briançonnais à réaliser en 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		11
Nombre de membres présents		10	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			11		
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2019 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1er janvier au 31 décembre 2019 Salaires et charges : 71 684,17 € 0,6 ETP Chef de projet, 1 ETP gestionnaire, 1 stagiaire (6 mois) Coûts indirects (15% des frais salariaux):10 752,63 € Frais de déplacement : 3 033,90 € Frais de restauration – hébergements : 905 € Prestation : accueil délégation en vue d'une coopération : 500,40 € Formation analyse technique et financière : 400 €	**87 276,10 €** (FEADER 60% : 52 365,66 € et Région 40% : 34 910,44 €)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 02 20 21 63 20 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012